

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JANVIER 2020

Délibération : **N° 2020-01- 6**
OBJET : **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES**
Nomenclature : **ANNEE 2019**
3.5.11

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Absents : 29

Votants : 0

Délibération comportant :

Annexe : 2020 01 06 -
ANNEXE Bilan acquisitions
cessions 2019

Le vingt-sept janvier deux mille vingt, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt janvier deux mille vingt, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Monsieur Philippe LEBASTARD

Vu la loi N° 95-127 du 8 février 1995 visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 13 janvier 2020,

Il est exposé ce qui suit :

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2019 est joint en annexe.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2019 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 27 janvier 2020
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214482091-20200127-2020-01-6-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception en préfecture : 28/01/2020